

Les votes sont terminés !



© Villeparisis

Depuis le 15 novembre 2023, les services municipaux ont instruit les projets reçus dans le cadre du Budget de participation citoyenne, ce qui a permis d'identifier :

- 8 projets directement soumis au vote.
- 9 projets regroupés en 4 projets définitifs soumis au vote ;
- 38 projets non éligibles ;

[Retrouvez tous le détail des projets](#)

Soit un total de **12 projets qui sont proposés au vote des habitants, du lundi 4 mars au dimanche 7 avril minuit !**

Les votes sont clôturés, rendez-vous bientôt pour découvrir les lauréats.

Le vote est ouvert aux participants selon deux critères :

- **Avoir plus de 12 ans** : car certains projets ont été déposés par des adolescents et que le Budget de participation citoyenne présente l'intérêt d'intéresser ce jeune public à l'action publique et à la citoyenneté.
- **Habiter** ou **travailler** à Villeparisis.

Chaque habitant pourra voter une fois, sur déclaration sur l'honneur, en donnant son nom, prénom et adresse e-mail.

Où voter ?

Pour voter en ligne, rendez-vous sur cette page.

Des urnes et des bulletins sont disponibles

- Guichet unique à l'Hôtel de ville
- Maison des droits
- Médiathèque municipale Elsa Triolet
- Maison des jeunes
- Ludothèque municipale

Comment voter ?

La méthodologie du vote a été construite à partir des échanges menés avec le Conseil de participation citoyenne et lors de la commission municipale Démocratie participative.

Aussi, il est proposé de diviser le vote en deux catégories :

- 8 projets qui concernent toute la Ville,
- 5 projets à l'échelle des quartiers.

La distinction est faite pour donner plus de visibilité aux projets à l'échelle d'un quartier, car ils mobiliseront théoriquement un plus petit volume d'habitants.

Il est ainsi proposé que chaque votant ait à sa disposition jusqu'à 4 votes : 2 votes dans la catégorie « toute la Ville » et 2 votes dans la catégorie « à l'échelle du quartier ».

Afin de permettre aux habitants d'exprimer une opposition marquée à un projet, il est ajouté un vote facultatif « contre », utilisable une fois, dans l'une ou l'autre catégorie. Ce vote n'est mobilisable qu'après avoir voté pour soutenir au moins un projet.

Comment sont déterminés les projets lauréats ?

Une fois la période du vote clôturée, le classement des projets se fera au nombre de votes, toutes catégories confondues. Le premier projet sera décompté de l'enveloppe budgétaire annuelle de 260 000 € et ainsi de suite dans la limite de l'enveloppe. Il pourra ainsi y avoir un reliquat, qui pourra éventuellement venir abonder un projet déjà retenu afin de le consolider. Cette proposition de méthodologie du vote sera évaluée à posteriori pour en identifier les impacts et proposer éventuellement des évolutions sur l'édition suivante.

Message d'état

La période de vote est désormais terminée. Rendez-vous en octobre 2023 pour déposer vos projets pour la prochaine édition du BPC !



Contact

Service Démocratie participative
participation.citoyenne@mairie-villeparisis.fr